

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**SCOTT® Nettoyant pour la lunette des toilettes**

Version 3.6 Date de révision: 26.05.2021 Numéro de la FDS: 100000001423 Date de dernière parution: 06.11.2020
Date de la première version publiée: 20.12.2013

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : SCOTT® Nettoyant pour la lunette des toilettes
Code du produit : 6374

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom du fournisseur : Kimberly-Clark B.V.
Adresse : Copernicuslaan 35
Ede
6716 BM
Netherlands
Téléphone : +44 1737 736000

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : sdscontact@kcc.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +44 1737 736000
Poison Center Name : Centre Antipoison Et De Toxicovigilance
Poison Center Telephone : +33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SCOTT® Nettoyant pour la lunette des toilettes

Version 3.6 Date de révision: 26.05.2021 Numéro de la FDS: 100000001423 Date de dernière parution: 06.11.2020
Date de la première version publiée: 20.12.2013

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Formulation

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
Ethanol	64-17-5 200-578-6 603-002-00-5	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319	>= 30 - < 50

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SCOTT® Nettoyant pour la lunette des toilettes

Version 3.6	Date de révision: 26.05.2021	Numéro de la FDS: 10000001423	Date de dernière parution: 06.11.2020 Date de la première version publiée: 20.12.2013
----------------	---------------------------------	----------------------------------	---

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
- En cas d'inhalation : Inutile dans les conditions normales d'utilisation.
- En cas de contact avec la peau : Inutile dans les conditions normales d'utilisation.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Inutile dans les conditions normales d'utilisation.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
- Risques : Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool
Poudre chimique sèche
- Moyens d'extinction inappropriés : Pas d'information disponible.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SCOTT® Nettoyant pour la lunette des toilettes

Version 3.6	Date de révision: 26.05.2021	Numéro de la FDS: 100000001423	Date de dernière parution: 06.11.2020 Date de la première version publiée: 20.12.2013
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation d'aérosols. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SCOTT® Nettoyant pour la lunette des toilettes

Version 3.6	Date de révision: 26.05.2021	Numéro de la FDS: 10000001423	Date de dernière parution: 06.11.2020 Date de la première version publiée: 20.12.2013
----------------	---------------------------------	----------------------------------	---

aires de stockage et les conteneurs endroit sec et bien aéré.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Ethanol	64-17-5	VME	1.000 ppm 1.900 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
		VLCT (VLE)	5.000 ppm 9.500 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
		STEL	1.000 ppm	ACGIH

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

aucun(e)

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Inutile dans les conditions normales d'utilisation.

Protection des mains
Remarques : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection de la peau et du corps : Inutile dans les conditions normales d'utilisation.

Protection respiratoire : Inutile dans les conditions normales d'utilisation.

Mesures de protection : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SCOTT® Nettoyant pour la lunette des toilettes

Version 3.6	Date de révision: 26.05.2021	Numéro de la FDS: 10000001423	Date de dernière parution: 06.11.2020 Date de la première version publiée: 20.12.2013
----------------	---------------------------------	----------------------------------	---

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	: Donnée non disponible
Couleur	: incolore
Odeur	: d'alcool
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: 6,5
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: 26 °C
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SCOTT® Nettoyant pour la lunette des toilettes

Version 3.6	Date de révision: 26.05.2021	Numéro de la FDS: 10000001423	Date de dernière parution: 06.11.2020 Date de la première version publiée: 20.12.2013
----------------	---------------------------------	----------------------------------	---

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereusesRéactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de décomposition en utilisation conforme.
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans des conditions normales.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Informations sur les voies : Contact avec la peau d'exposition probables

Toxicité aiguë**Produit:**

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : Remarques: Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SCOTT® Nettoyant pour la lunette des toilettes

Version 3.6	Date de révision: 26.05.2021	Numéro de la FDS: 10000001423	Date de dernière parution: 06.11.2020
			Date de la première version publiée: 20.12.2013

Composants:

Ethanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 10.470 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: non

DL50 oral (Rat): 7.060 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 124,7 mg/l
Méthode: OCDE ligne directrice 403
BPL: non

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

Composants:

Ethanol:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau
BPL : oui

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Peut irriter les yeux.

Composants:

Ethanol:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours
BPL : non

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SCOTT® Nettoyant pour la lunette des toilettes

Version 3.6	Date de révision: 26.05.2021	Numéro de la FDS: 10000001423	Date de dernière parution: 06.11.2020
			Date de la première version publiée: 20.12.2013

Composants:

Ethanol:

Espèce	:	Souris
Evaluation	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Méthode	:	OCDE ligne directrice 429
Résultat	:	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
BPL	:	non

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Mutagénicité sur les cellules germinales : Ne contient pas de composé listé comme mutagène
germinales- Evaluation

Cancérogénicité

Produit:

Cancérogénicité - Evaluation : Ne contient pas de composé listé comme cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Toxicité pour la reproduction : Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction
- Evaluation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Produit:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SCOTT® Nettoyant pour la lunette des toilettes

Version 3.6	Date de révision: 26.05.2021	Numéro de la FDS: 10000001423	Date de dernière parution: 06.11.2020 Date de la première version publiée: 20.12.2013
----------------	---------------------------------	----------------------------------	---

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Produit:**

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Composants:**Ethanol:**Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statiqueCL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 13.400 - 15.100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en dynamiqueToxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 5.012 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statiqueCL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 9.268 - 14.221 mg/l
Durée d'exposition: 48 hToxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 275 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique**12.2 Persistance et dégradabilité****Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: Devrait être biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

12.4 Mobilité dans le sol**Produit:**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SCOTT® Nettoyant pour la lunette des toilettes

Version 3.6	Date de révision: 26.05.2021	Numéro de la FDS: 100000001423	Date de dernière parution: 06.11.2020 Date de la première version publiée: 20.12.2013
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Mobilité : Milieu: Sol
Remarques: Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	: Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	: Vider les restes. Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

IMDG	: UN 1987
IATA (Cargo)	: UN 1987

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	: (Ethanol)
IMDG	: ALCOHOLS, N.O.S. (Ethanol)
IATA (Cargo)	: Alcohols, n.o.s. (Ethanol)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR	: 3
-----	-----

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SCOTT® Nettoyant pour la lunette des toilettes

Version 3.6	Date de révision: 26.05.2021	Numéro de la FDS: 10000001423	Date de dernière parution: 06.11.2020 Date de la première version publiée: 20.12.2013
----------------	---------------------------------	----------------------------------	---

IMDG : 3

IATA (Cargo) : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: F1
Numéro d'identification du danger	: 30
Étiquettes	: 3
Code de restriction en tunnels	: (D/E)

IMDG

Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 3
EmS Code	: F-E, S-D

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 366
Instruction d'emballage (LQ)	: Y344
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Class 3 - Flammable liquids

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement	: non
--------------------------------	-------

IMDG

Polluant marin	: non
----------------	-------

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 96/82/CE, du 9. décembre 1996

6 Inflammable.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SCOTT® Nettoyant pour la lunette des toilettes

Version 3.6	Date de révision: 26.05.2021	Numéro de la FDS: 100000001423	Date de dernière parution: 06.11.2020 Date de la première version publiée: 20.12.2013
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Maladies Professionnelles : Non applicable
(R-461-3, France)

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

- | | |
|-------|--|
| REACH | : Ce mélange ne contient que des composants qui ont été soumis à un pré-enregistrement conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH). |
| AICS | : Listé ou en conformité avec l'inventaire |
| NZIoC | : Listé ou en conformité avec l'inventaire |
| IECSC | : Listé ou en conformité avec l'inventaire |

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

- | | |
|------|--|
| H225 | : Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H319 | : Provoque une sévère irritation des yeux. |

Texte complet pour autres abréviations

- | | |
|---------------------|--|
| Eye Irrit. | : Irritation oculaire |
| Flam. Liq. | : Liquides inflammables |
| ACGIH | : USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV) |
| FR VLE | : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS) |
| ACGIH / STEL | : Limite d'exposition à court terme |
| FR VLE / VME | : Valeur limite de moyenne d'exposition |
| FR VLE / VLCT (VLE) | : Valeurs limites d'exposition à court terme |

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**SCOTT® Nettoyant pour la lunette des toilettes**

Version 3.6	Date de révision: 26.05.2021	Numéro de la FDS: 10000001423	Date de dernière parution: 06.11.2020 Date de la première version publiée: 20.12.2013
----------------	---------------------------------	----------------------------------	---

chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire**Classification du mélange:**

Flam. Liq. 3	H226
Eye Irrit. 2	H319

Procédure de classification:

Sur la base de données d'essai.
Sur la base de données d'essai.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR